

# Informations supplémentaires sur le traitement, à la scission, des attributions d'options sur actions, de droits à la plus-value des actions et d'actions à dividende différé ou assujetties à des restrictions en circulation

(Nota : Cette communication ne s'adresse pas aux personnes qui se trouvent en Australie, aux expatriés australiens, qu'ils soient dans ce pays ou à l'étranger, aux ressortissants chinois, ni aux personnes se trouvant en Thaïlande ou aux expatriés thaïlandais, qu'ils soient dans ce pays ou à l'étranger.) Il existe également des communications supplémentaires propres à un pays à l'intention des personnes résidant en Belgique, en France, à Hong-Kong, au Japon, en Russie, à Singapour et en Suisse et des détenteurs de droits à la plus-value des actions en circulation en Ukraine, au Vietnam et en Croatie. Ces communications seront offertes séparément.

Il s'agit d'une communication faisant suite à celle que vous avez reçue le 16 juillet 2012 ou aux environs de cette date. Elle contient des informations supplémentaires détaillées portant sur le traitement des attributions d'options sur actions et de droits à la plus-value des actions (« DPVA ») en circulation non exercées, ainsi que des attributions d'actions à dividende différé ou assujetties à des restrictions non investies et non confisquées (collectivement appelées les « attributions »)¹ après la scission de l'entreprise nord-américaine de produits d'épicerie (définie ci-après). Veuillez lire la présente communication attentivement. Si vous souhaitez revoir la communication initiale du 16 juillet 2012, cliquez ici.

Voici certaines informations contenues dans la présente communication :

- 1. Aperçu du traitement des attributions en circulation
- 2. Informations sur les calculs de conversion
- 3. Dates clés incluant la période d'interdiction d'UBS allant du 19 septembre au 7 octobre 2012
- 4. Où trouver des 'informations supplémentaires

#### Aperçu du traitement des attributions en circulation

#### Les événements

Le 4 août 2011, Kraft Foods Inc. (« KFT » ou la « société ») a annoncé qu'elle entendait créer deux sociétés ouvertes indépendantes : une entreprise mondiale de produits de collation et une entreprise nord-américaine de produits d'épicerie. L'entreprise mondiale de produits de collation portera la dénomination de Mondelēz International, Inc. L'entreprise nord-américaine de produits d'épicerie sera scindée pour former une société autonome désignée par la raison sociale de Kraft Foods Group, Inc. Cette séparation entre deux sociétés ouvertes indépendantes porte le nom de scission.

#### Comment cette scission influera-t-elle sur mes attributions d'actions de KFT?

Dans le cadre de la scission, la société a choisi d'utiliser l'approche actionnariale pour le traitement de toute attribution en circulation d'options sur actions ou de droits à la plus value des actions (DPVA) (non acquise et acquise mais non exercée), et de toute attribution en circulation d'actions à dividende différé ou assujetties à des restrictions non investie et non confisquée.<sup>2</sup> Cette approche est similaire à celle utilisée pour le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Titres attribués dans le cadre du régime incitatif au rendement de Kraft Foods Inc. 2005 ou du régime incitatif au rendement de Kraft Foods Inc. 2005 amendé et révisé (collectivement appelé les « régimes »).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Si vous vous trouvez en Australie, ou êtes un expatrié australien se trouvant dans ce pays ou à l'étranger, ou si vous êtes un ressortissant de la Chine, ou encore une personne se trouvant en Thaïlande, ou un expatrié thaïlandais se trouvant dans ce pays ou à l'étranger, veuillez lire la communication qui vous est adressée pour plus de détails sur le traitement de vos attributions d'actions en circulation.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Veuillez noter que nous avons fait une demande de règlements fiscaux dans certains pays et que nous attendons la réponse des autorités concernées. Le résultat pourrait influer sur le traitement de vos attributions. Le cas échéant, nous vous préviendrons.

traitement des actions ordinaires détenues par les actionnaires de KFT. Cela signifie que, peu importe la société qui sera votre employeur aprčs la scission, vos attributions de KFT en circulation seront ajustées et converties en attributions d'actions a la fois de Mondelēz International (« MDLZ ») et de Kraft Foods Group (« KRFT »). Les conditions applicables aux attributions ajustées seront généralement les mêmes que celles de vos attributions actuelles. Compte tenu du remplacement de la dénomination sociale et du symbole de négociation de KFT par MDLZ, nous retirerons le symbole KFT après la scission. Par conséquent, votre compte UBS affichera à l'avenir vos attributions d'actions de MDLZ et de KRFT. À des fins administratives, à la date de prise d'effet de la scission, les actions de KFT ne seront plus indiquées comme un avoir actif dans votre compte UBS.

#### Informations sur les calculs de conversion

# Pouvez-vous expliquer comment seront effectués l'ajustement et la conversion des attributions d'actions selon l'approche actionnariale?

L'approche actionnariale repose sur le principe que vos attributions de KFT seront converties en attributions donnant droit à des actions de MDLZ et de KRFT dans le cadre de la scission, de même que pour les actionnaires. De la sorte, nous ajusterons et convertirons vos attributions d'options sur actions de manière qu'elles aient une valeur intrinsèque équivalente immédiatement avant et après la scission. <sup>4</sup> Vos attributions d'actions à dividende différé ou assujetties à des restrictions seront ajustées et converties selon une méthode similaire à celle qui sera appliquée aux actions de KFT détenues par des actionnaires externes. Veuillez vous reporter ci-dessous pour plus de détails.

#### Attributions d'actions à dividende différé ou assujetties à des restrictions

Les attributions d'actions à dividende différé ou assujetties à restrictions non investies et non confisquées recevront un traitement généralement semblable à celui des actions ordinaires détenues par les actionnaires de KFT.

Chaque titulaire d'attributions d'actions à dividende différé ou assujetties à des restrictions de KFT gardera le même nombre d'actions de MDLZ et recevra des actions de KRFT selon le ratio de distribution.

Le ratio de distribution applicable aux actionnaires de KFT est de <u>1 à 3</u> (vous recevrez une action de KRFT et trois actions de MDLZ contre trois actions de KFT en votre possession).

Exemple : Si vous détenez 1 000 actions à dividende différé de KFT, celles-ci seront généralement ajustées et converties comme suit : 333 actions à dividende différé

Comme nous appliquons le ratio de distribution de 1 à 3 et que nous arrondissons les données à la baisse à la plus proche action entière, la conversion pourra donner lieu à une fraction d'action (moins qu'une action entière). Ces fractions d'action seront payées en espèces<sup>6</sup>, selon le cours de fermeture des actions de KRFT à la date d'effet de la scission sur le marché avant l'émission.

Nota : Les attributions ajustées et converties seront en général assorties des mêmes conditions que vos attributions existantes (*soit* les conditions d'acquisition, les conséquences de la cessation de votre emploi et autres), comme indiqué dans les conventions d'attribution liées à vos attributions de KFT.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Sous réserve des restrictions imposées par certains pays ou territoires en vue d'éviter tout traitement fiscal inapproprié ou d'observer les lois du pays, y compris la loi de l'impôt et la loi sur les valeurs mobilières.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Étant donné que les calculs seront arrondis, le nombre d'attributions d'actions à dividende différé ou assujetties à des restrictions de KRFT pourra être ajusté à la baisse. En pareil cas, vous recevrez, sous réserve des conditions fiscales ou légales locales, un paiement en espèces en contrepartie de toute fraction d'action ou d'action à dividende différé. Compte tenu du régime fiscal canadien, toute personne résidant au Canada ou ayant travaillé au Canada, à quelque moment que ce soit depuis la date à laquelle une action à dividende différé leur a été attribuée, n'a pas droit à un tel paiement en espèces. La présente communication doit être lue dans le contexte de cette restriction.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> À moins d'indication contraire en raison de motifs fiscaux ou légaux locaux.

#### Options sur actions/DPVA

Vos options sur actions et DPVA de KFT en circulation seront ajustés de manière à ce que leur valeur intrinsèque soit maintenue à son niveau d'avant la scission au moment de la scission. Dans le cadre de cette conversion, le nombre d'actions assujetties à vos options sur actions et DPVA en circulation sera ajusté et le cours d'attribution de chaque option sur actions et DPVA sera également ajusté pour tenir compte de toute modification du cours boursier des deux entreprises au moment de la scission.

La **valeur intrinsèque avant la scission** d'une option sur actions ou d'un DPVA est calculée en fonction du nombre d'options sur actions en circulation multiplié par la différence entre le cours d'attribution et le cours de fermeture des actions de KFT à la date d'effet de la scission.

Valeur intrinsèque des attributions d'options sur actions/DPVA avant la scission =

(Cours de fermeture des actions à la date de la scission moins le cours d'attribution) multiplié par le nombre d'options

1. <u>Cours d'attribution</u> ajustés et convertis : En vue d'ajuster le cours d'attribution, le ratio du cours des attributions de KFT au cours de fermeture des actions de KFT à la date de la scission sera appliqué aux cours des actions de MDLZ et de KRFT à la date d'effet de la scission pour déterminer les nouveaux cours d'attribution de MDLZ et de KRFT.

cours d'attribution de KFT

Cours de fermeture des actions de de KFT à la scission 

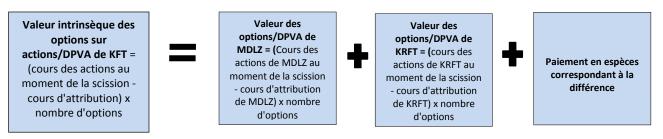
Cours de fermeture des actions de de KFT à la scission 

Cours des actions de MDLZ 7ou de KRFT 8

Cours des Actions de d'attribution de MDLZ ou de KRFT

2. Vous conserverez le même nombre d'options sur actions/DPVA de MDLZ. Le nombre d'options/DPVA ajustés et convertis de KRFT sera déterminé en fonction du ratio de distribution arrondi à la baisse à l'option ou au DPVA entier le plus près. Si la valeur intrinsèque des attributions combinées de MDLZ et de KRFT ajustées et converties est supérieure à la valeur intrinsèque de KFT avant la scission au moment de la scission, alors le nombre d'options/DPVA de KRFT sera réduit de manière que la valeur intrinsèque soit égale ou inférieure à la valeur intrinsèque de KFT avant la scission.

Si le gain des attributions ajustées et converties combinées est inférieur au gain initial de vos options sur actions avant la scission, vous recevrez un paiement en espèces correspondant à la différence nécessaire pour maintenir la valeur après la scission à celle affichée avant la scission.<sup>10</sup>



<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Le cours avant l'ajustement de Kraft Foods multiplié par une fraction dont (a) le numérateur correspond au cours de fermeture des actions ordinaires de MDLZ sur le NASDAQ Global Select Market à la date de distribution (sur le marché à l'émission) et (b) le dénominateur correspond au numérateur plus le cours de fermeture des actions ordinaires de KRFT sur le NASDAQ Global Select Market à la date de distribution (sur le marché à l'émission) multiplié par le ratio de distribution.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Le cours avant l'ajustement de Kraft Foods multiplié par une fraction dont (a) le numérateur correspond au cours de fermeture des actions ordinaires de KRFT sur le NASDAQ Global Select Market à la date de distribution (sur le marché à l'émission) et (b) le dénominateur correspond à la somme du numérateur multiplié par le ratio de distribution plus le cours de fermeture des actions ordinaires de MDLZ sur le NASDAQ Global Select Market à la date de distribution (sur le marché à l'émission).

Le cours de fermeture des actions ordinaires de KFT sur le NASDAQ Global Select Market à la date de distribution (sur le marché avant émission).

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>Compte tenu du régime fiscal canadien, toute personne résidant au Canada ou ayant travaillé au Canada <u>à quelque moment que ce soit</u> depuis la date à laquelle une option leur a été attribuée, n'a pas droit à un tel paiement en espèces. La présente communication doit être lue dans le contexte de cette restriction.

Nota : Les attributions ajustées et converties seront en général assorties des mêmes conditions que vos attributions existantes (soit les conditions d'acquisition, les conséquences de votre cessation d'emploi et autres), comme indiqué dans les conventions d'attribution liées à vos attributions de KFT.

#### **Outils utiles**

Veuillez cliquer <u>ici</u> pour avoir accès à un module d'apprentissage électronique qui vous donnera plus de précisions sur les ajustements et les conversions.

Veuillez cliquer <u>ici</u> pour avoir accès une calculatrice en ligne que vous pourrez utiliser pour comprendre comment vos attributions seront ajustées et converties, selon des cours boursiers théoriques.

#### Que se produit-il si mes options sur actions sont hors du cours?

Une option hors du cours est une option liée à une action dont le cours boursier est inférieur au cours d'attribution fixé au moment de l'attribution. En pareil cas, la conversion aura tout de même lieu selon la méthode décrite ci-dessus.

## Comment les paiements liés aux fractions d'action ayant résulté de la conversion de mes attributions seront-ils faits?

Si des paiements doivent être faits à l'égard de fractions d'action, ils vous seront remis en espèces dans votre paie en devises locales, dès que possible du point de vue administratif après la scission. <sup>11</sup> Ces paiements seront généralement assujettis aux impôts usuels et aux déductions en matière de sécurité sociale s'appliquant aux revenus en espèces habituels.

#### Dates clés incluant la période d'interdiction d'UBS

#### Date de la scission

La scission prendra effet à 17 h, heure de New York, le 1er octobre 2012.

#### Date de clôture des registres

La date de clôture des registres aux fins de distribution aux actionnaires (la « distribution ») a été fixée au **19 septembre 2012.** La société utilise la même date pour ses porteurs d'attributions d'actions de KFT qui seront touchés par la conversion. Par conséquent, si vous détenez des attributions d'options sur actions ou de DPVA, ou encore d'actions à dividende différé ou assujetties à des restrictions en circulation de KFT à cette date, ces attributions seront converties en attributions donnant droit à des actions de MDLZ et de KRFT après la scission.

#### Période d'interdiction d'UBS

La période d'interdiction administrative d'UBS débutera le 19 septembre 2012 et se poursuivra jusqu'au 7 octobre 2012 (inclusivement). Durant cette période, vous ne pourrez effectuer aucune opération sur les attributions dans votre compte UBS. <u>La dernière journée au cours de laquelle vous pourrez avoir accès à OneSource d'UBS et négocier des attributions dans votre compte UBS avant la scission a été fixée au 18 septembre 2012.</u> Vous devez faire une opération avant la fermeture du marché boursier NASDAQ durant cette journée.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Si vous quittez votre emploi, vous pourrez recevoir vos paiements en espèces de fractions d'action dans votre compte d'espèces UBS de MDLZ en raison de restrictions imposées dans certains pays.

Si vous détenez des actions (ordinaires) acquises dans un compte OneSource d'UBS (provenant de l'exercice antérieur d'options sur actions ou de l'acquisition d'actions à dividende différé ou assujetties à des restrictions), vous ne pourrez avoir accès à votre compte OneSource en ligne pour faire des opérations sur ces titres durant la période d'interdiction administrative d'UBS. Si vous désirez faire des opérations sur les actions (ordinaires) acquises dans votre compte OneSource d'UBS durant cette période, vous devrez communiquer avec le Centre d'appels OneSource d'UBS pour soumettre une demande d'ordre de vente (consultez la section UBS pour des détails sur les numéros du Centre d'appels d'UBS).

#### Quel est le traitement fiscal applicable aux attributions ajustées et converties?

Nous ne donnerons aucun conseil fiscal propre à un pays en particulier quant aux répercussions de la scission sur les attributions ajustées et converties. Toutefois, nous avons revu rapidement les incidences fiscales de la scission sur les attributions de KFT et nous avons généralement constaté qu'il n'y aura aucun effet fiscal négatif majeur dans les pays où KFT mène des activités à la suite de l'ajustement et de la conversion des attributions. Par conséquent, les attributions ajustées et converties seront généralement imposées de la même manière que les attributions de KFT (c'est-à-dire, tout dépendant du territoire, au moment de l'exercice des options ou de l'acquisition des actions à dividende différé ou assujetties à des restrictions). De toute manière, toutes les informations que nous donnons sont de nature générale et peuvent ne pas s'appliquer à votre situation personnelle. Par conséquent, nous vous recommandons vivement de consulter un expert qui pourra vous expliquer comment les lois fiscales et autres du ou des pays concernés s'appliquent à votre situation personnelle pour ce qui est de la scission et de vos attributions ajustées et converties.

#### Qu'adviendra-t-il de mon compte UBS?

Après la scission, les deux sociétés (KFRT et MDLZ) continueront à confier à UBS l'administration de leur régime d'attribution d'actions. Toutefois, votre compte existant sera converti en deux nouveaux comptes UBS, soit un pour les attributions et les actions de MDLZ et un autre pour les attributions et les actions de KRFT. Chaque compte sera assorti d'un lien distinct dont vous aurez besoin pour avoir accès à vos attributions converties de MDLZ et de KRFT. Toutes les espèces dans votre compte de KFT au moment de la scission seront automatiquement transférées dans votre compte de MDLZ.

Les nouveaux liens UBS sont précisés ci-après. Veuillez noter que ces liens ne seront pas actifs avant 9 h 30, heure de New York, le 8 octobre 2012, soit la fin de la période d'interdiction administrative d'UBS actuellement prévue.

Liens vous donnant accès à vos attributions de MDLZ et de KRFT ainsi qu'à votre ancien compte de KFT (à compter du 8 octobre 2012)

MDLZ: www.ubs.com/onesource/mdlz

**KRFT**: www.ubs.com/onesource/krft

ANCIEN COMPTE DE KFT: www.ubs.com/onesource/kftold (à des fins historiques

seulement)

Vous pourrez continuer d'avoir accès à votre ancien compte de KFT après la scission à l'aide du lien Web suivant : <a href="www.ubs.com/onesource/kftold">www.ubs.com/onesource/kftold</a>, à des fins historiques seulement, jusqu'au 31 décembre 2014. Nous vous recommandons d'exécuter tous les rapports dont vous pourriez avoir besoin et de les garder dans vos dossiers. Le 31 décembre 2014, le site sera fermé de façon permanente et il ne sera plus accessible. Le lien actuel vous permettant d'avoir accès à votre compte UBS avant le 19 septembre 2012 est le suivant : <a href="www.ubs.com/onesource/kft">www.ubs.com/onesource/kft</a>.

#### OneSource d'UBS – Qu'est-ce qui changera après la scission? (En vigueur le 8 octobre 2012)

- Des liens distincts seront mis en place pour vous permettre d'avoir accès à vos attributions en circulation de MDLZ et de KRFT (reportez-vous ci-dessus pour plus de détails).
- Vous disposerez aussi d'un lien distinct pour avoir accès à votre ANCIEN compte de KFT (à des fins de rapports historiques seulement).
- Les employés de KRFT utiliseront un autre numéro de téléphone pour communiquer avec le Centre d'appels d'UBS (consultez la section UBS à la fin de la présente communication).
- Tous les ordres non exécutés (comme les ordres de vente à cours limité) passés dans le compte UBS de KFT avant le début de la période d'interdiction seront annulés. Vous devrez repasser ces ordres pour les attributions ajustées et converties dans les nouveaux comptes UBS. Aucune exception ne sera faite
- Toutes les espèces détenues dans votre compte UBS de KFT seront transférées dans le compte UBS de MDLZ après la scission.

#### OneSource UBS - Qu'est-ce qui demeurera inchangé après la scission?

- Votre numéro d'identification de participant UBS (pour les deux nouveaux comptes)
- Votre NIP/mot de passe UBS (pour les deux nouveaux comptes)
- Les formulaires d'impôt W8-Ben et W9 US (incluant la date d'expiration initiale) Si vous avez rempli ces formulaires pour KFT, ils seront reproduits pour les deux comptes.
- Les employés de MDLZ continueront d'utiliser les numéros de téléphone en vigueur pour communiquer avec le Centre d'appels d'UBS.

# À la suite d'opérations déjà effectuées, je détiens des actions ordinaires de KFT acquises dans un compte UBS. Quelles seront les répercussions de la scission sur ces actions?

Toute action de KFT reçue dans le cadre de l'acquisition et(ou) de l'exercice d'attributions en circulation tenues dans le compte UBS sera traitée comme les actions en la possession des autres actionnaires de KFT. Autrement dit, si vous êtes un actionnaire de KFT à la date de clôture des registres aux fins de distribution (19 septembre 2012) après la scission, vous recevrez automatiquement des actions de KRFT, selon le ratio de distribution de 1 à 3 (vous recevrez une action de KRFT contre trois actions de KFT/MDLZ en votre possession). Ces actions resteront dans votre compte UBS et vous y aurez accès en suivant les liens donnant accès à vos attributions de MDLZ et de KRFT. (Consultez la section « Qu'adviendra-t-il de mon compte UBS? » ci-dessus).

# J'ai des options sur actions qui expireront près de la période d'interdiction administrative d'UBS - quel sera leur sort?

Nous ne prolongerons pas la période d'interdiction à l'intention des porteurs dont la date d'expiration tombe près de la période d'interdiction. Veuillez noter les dates d'expiration de toutes vos attributions existantes et vous assurer de bien connaître tous les événements qui pourraient modifier les modalités d'expiration de vos options, comme votre cessation d'emploi. C'est votre responsabilité de vous tenir informés, non celle de la société.

#### Quelle autre mesure dois-je prendre?

Vous n'avez aucune mesure à prendre pour mettre en œuvre l'ajustement et la conversion de vos attributions en attributions de MDLZ et de KRFT, puisque ces opérations seront exécutées automatiquement si vous détenez des attributions en circulation à la date de clôture des registres aux fins des distributions, soit le 19 septembre 2012. Si vous souhaitez faire des opérations sur vos options sur actions acquises mais non exercées avant la scission, vous devrez vous assurer que vous accédez au système et que vous effectuez cette opération au plus tard à la fermeture du NASDAQ Stock Market le mardi 18 septembre 2012.

#### Que se produira-t-il par la suite?

Quelques semaines après la scission, vous recevrez par la poste un relevé combiné d'UBS précisant tous les détails des attributions ajustées et converties, incluant les cours des actions de KFT, de MDLZ et de KRFT utilisés pour la conversion. Nous mettrons aussi à jour la calculatrice en ligne avec les cours boursiers réels utilisés pour vous permettre, si vous le souhaitez, de vérifier les calculs utilisés durant la conversion.

#### Aide supplémentaire

Nous avons affiché une gamme d'outils de soutien (un module d'apprentissage électronique, une calculatrice en ligne et des copies de toutes les communications aux employés) dans une section spéciale sur la rémunération et les avantages sociaux sur le site Internet de KFT qui vous permettra de mieux comprendre les répercussions de la conversion sur vos attributions.

http://snacks.kraftfoodscompany.com/Investor/CompensationBenefitsEN.aspx.

Veuillez cliquer ici pour accéder à l'apprentissage électronique et ici pour consulter la calculatrice en ligne.

Si vous avez besoin d'explications supplémentaires au sujet des renseignements figurant dans la présente communication, vous pouvez vous adresser à votre représentant des ressources humaines ou au responsable de la rémunération, ou encore envoyer un courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:compensation@kraftfoods.com">compensation@kraftfoods.com</a>.

#### **UBS**

Pour les questions d'ordre général au sujet de l'ouverture d'une session dans UBS ou de votre accès à votre compte UBS

Centre d'appels OneSource d'UBS :

TOUS les participants avant le 8 octobre 2012 et les employés de MDLZ et les employés ayant démissionné, à compter du 8 octobre 2012 :

+1-800-230-2967 (aux États-Unis)

+1-201-272-7552 (hors des États-Unis)

Employés de KRFT seulement, à compter du 8 octobre 2012 :

+1-855-685-1317 (aux États-Unis)

+1-201-272-7515 (hors des États-Unis)

**Ouverture de session** – Vous aurez besoin de votre numéro d'identification de participant UBS et de votre numéro d'identification personnel (NIP) pour ouvrir une session dans UBS. D'ici le 18 septembre 2012, l'adresse sera la suivante : <a href="www.ubs.com/onesource/kft">www.ubs.com/onesource/kft</a>. À compter du 8 octobre 2012, veuillez vous assurer d'utiliser des liens Web différents pour avoir accès aux bases de données UBS de MDLZ et de KRFT qui figurent sous la question « Qu'adviendra-t-il de mon compte UBS » ci-dessus.

Si vous ouvrez une session pour la première fois ou si vous avez oublié votre NIP, vous pouvez cliquer sur le lien First Time Login - No PIN/ Password, (Ouverture de session pour nouveaux utilisateurs – Pas de NIP/Mot de passe) que vous trouverez sous le champ d'ouverture de session après avoir cliqué sur l'adresse du site Web UBS indiquée plus haut. UBS a un centre d'appels qui pourra répondre à toutes vos questions au sujet de votre régime d'actions et de vos problèmes techniques. Veuillez cependant prendre note qu'UBS ne peut pas vous fournir de numéro d'identification de participant.

#### Pour connaître votre numéro d'identification de participant UBS :

#### Employés actuels de KFT

# Si vous êtes en Autriche, en Belgique, au Canada, en France, en Allemagne, en Suisse, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, vous pouvez communiquer avec le centre local de services en ressources humaines de Kraft pour obtenir votre numéro d'identification de participant UBS. Les numéros de téléphone de ces centres sont indiqués ci-dessous. Vous pouvez aussi communiquer avec le centre de services en ressources humaines par courriel en vous servant du lien « Contact us » figurant dans le coin supérieur droit de la page d'accueil MyHROnline.

### Anciens employés de KFT

Veuillez communiquer avec votre service local des ressources humaines de Kraft pour obtenir votre numéro d'identification de participant UBS.

#### Centre de services en ressources humaines de KFT :

Autriche: 0800 296 438 (01 206 091 329) Belgique: 0800 81044 (022008674) Canada: 1800 556-1313 (sans frais) France: 0805 540 504 (01573 23476)

Allemagne: 0800 589 0200 (06994 519 2259)

Suisse: 0800 830 054 (0435 579 063)

Royaume-Uni: 0800 028 5518 (0203 450 1050) États-Unis: 1 800 572-3847 (sans frais)

Les employés actuels de Kraft se trouvant dans un autre pays peuvent communiquer avec leur service local des ressources humaines.

\*Après la scission, un nouveau numéro de téléphone sera attribué au Centre de services en ressources humaines de MDLZ aux États-Unis et au Canada. Veuillez vous reporter cidessous pour plus de détails :

États-Unis – Pour les employés de MDLZ, à compter du 1er octobre 2012 – 800 887-8807 Canada – Pour les employés de MDLZ, à compter du 1er octobre 2012 – 800 461-1500

Les employés de KRFT aux États-Unis et au Canada et tous les employés de MDLZ ailleurs que dans ces pays continueront d'utiliser les numéros figurant dans la liste principale cidessus pour avoir accès au Centre de services en ressources humaines après la scission.